

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ANIMATION COMMERCIALE

La Ville de Tours étudie les demandes d'occupation temporaires du domaine public, notamment pour des actions commerciales et des promotions d'initiatives ou des mises en avant de produits organisées par des unions commerçantes voire directement par les commerçants eux-mêmes.

Aux termes de l'article L. 2125-1 du CG3P, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, laquelle doit tenir « compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ».

Dans la Ville, les déambulations à des fins commerciales (distribution de flyers ou d'échantillons) ne sont pas soumises au paiement d'une redevance, si aucun élément (stand, véhicule, panneau publicitaire) n'occupe l'emprise du domaine communal. Les imprimés distribués doivent néanmoins comporter la mention « ne pas jeter sur la voie publique ». Pour information, toute délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) fait suite à une décision du Maire par arrêté municipal.

CETTE DEMANDE DOIT ETRE TRANSMISE A LA VILLE DE TOURS A :

VILLE DE TOURS

DIRECTION DU COMMERCE

Service des Animations Commerciales

1 à 3 rue des Minimes

37926 Tours cedex 9

commerce@ville-tours.fr

DELAIS PREALABLE A TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Les demandes d'occupation temporaire d'occupation du domaine public doivent être déposées ou transmises au Service des Animations Commerciales, **45 jours avant la date prévue de la manifestation et ne vaut en aucun cas accord de la Ville.**

*** Champs et/ou documents obligatoires**

LA STRUCTURE

NOM * :

Forme juridique de la structure * :

Union Commerçantes

Enseigne de magasin / Marque

Structure humanitaire

Commerçant-Artisan

Agence de Communication-Marketing

Comité de Quartier

Adresse * :

Code postal * :

Ville * :

Site internet :

N° de Siren / Siret * :

Compagnie d'assurance * :

N° contrat d'assurance * :

REPRESENTE PAR

NOM * : _____
Prénom * : _____
En qualité de * : _____
Téléphone * : _____
Email * : _____
N° de rue * : _____
Adresse * : _____
Code postal * : _____ Ville * : _____

VOTRE PROJET D'ANIMATION COMMERCIALE

Nom de l'animation * : _____
Nature de l'animation * :
 Campagne promotionnelle Animation de commerçants
 Exposition de produits et de matériels Campagne humanitaire, de sensibilisation...
 Marchés de créateurs, producteurs... Animation de Comité de quartier
 Soirée d'inauguration Prestation de services
 Autre action commerciale, précisez : _____
Date * : _____ Horaires * : de _____ à _____
Date & horaire du début du montage * : _____
Date & horaire de fin de démontage * : _____

Lieu / Adresse envisagé * : _____
Fournir un plan précis de l'implantation, matérialisant les emprises au sol, dimensions (largeur, longueur) des structures, véhicules, etc..., surfaces de toutes les installations de l'occupation souhaitée.

Nombre de personnes attendues sur l'ensemble de l'animation * : _____
Nombre maximum de personnes attendues simultanément * : _____

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Avez-vous déjà organisé cette animation commerciale * : OUI NON
Si oui, en quelle année ? _____
Ventes de produits ou de services prévues * : OUI NON
Si oui, précisez (annexe 1) : _____
Débit de boisson ou restauration * (annexe 2) : OUI NON
Diffusion de son en extérieur, lors de l'animation (annexe 3) * : OUI NON
Moyens techniques souhaités selon les possibilités :
 Accès électricité, précisez la puissance souhaitée _____ Watts
 Autre (précisez) : _____
Mise en place de mesures de sécurité * : OUI NON
Si oui, lesquelles (agents de sécurité, barrières, ...) : _____
Besoin de prêt ou de location matériel * : OUI NON
Contacter la Direction des moyens Généraux, des achats et de la logistique afin d'en connaître les conditions - matetfetes.dmgal@ville-tours.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC

Je demande une **autorisation d'occupation temporaire de l'espace public** (les voies privées, les espaces non circulés, les espaces en pied d'immeuble locatif et privé ne sont pas concernés).

Dates et horaires d'occupation du site :

- Montage : le [] de [] à []
– Démontage : le [] de [] à []

DISPOSITIF POUR LA MODIFICATION DU STATIONNEMENT

Si votre demande entraîne une modification du stationnement, celle-ci sera soumise à l'avis du service de la Voirie.

Je souhaite une neutralisation du stationnement ? OUI NON
Si oui, s'agit-il de stationnement payant ? OUI NON

Nom de la rue, impasse, place... : []
Sur toute la voie : OUI NON
Seulement une partie, entre les numéros : [] et []

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'ETUDE DU DOSSIER *

A fournir impérativement

- Registre du commerce ou des métiers (Extrait K-bis) de moins de trois mois.
- Statuts pour les unions commerçantes.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Multirisques de l'année en cours.
- Plan précis de l'implantation, matérialisant les emprises au sol, dimensions (largeur, longueur) des stands, véhicules, etc..., surfaces de toutes les installations l'occupation souhaitée avec dimensions.
- Programme de l'animation, le cas échéant.

A fournir selon l'animation

- Si vente de produits : Déclaration préalable d'une vente au déballage (annexe 1).
- Si buvette : Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire de la police municipale (annexe 2).
- Si sonorisation : Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral « bruit de voisinage » du service Hygiène (annexe 3).

En tant qu'organisateur, vous assurez la sécurité générale du site affecté à la manifestation.

Encadrement par : []
Nombre d'organisateur : []
Moyens de liaison : []

Je soussigné(e) [] atteste l'exactitude des renseignements notés.

Le []

À []

Signature de l'organisateur

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la Ville de Tours.

La Ville de Tours s'engage conformément à la réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Les données recueillies sont utilisées pour la réalisation du service public demandé. La durée de traitement est de 5 ans. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter le délégué à la protection des données donneespersonnelles@ville-tours.fr ou par courrier à Mairie de Tours – Délégué à la protection des données – 1 à 3 rue des Minimes – 37926 Tours cedex 9.



13939*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) _____, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement :

Observations :

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Tél. 02-47-70-88-86
 Fax. 02-47-70-88-78
 SM/NR
 REF : / 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE TOURS

AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
LICENCE DE CATEGORIE 3

/5

Association :
 Adresse de l'Association :

Nom du déclarant :
 Fonction dans l'Association :

Téléphone :

Mail :

Date	Lieu	Horaires	Type/Manifestation

Toutefois, j'attire votre attention sur la nécessité absolue de respecter la tranquillité du voisinage ainsi que les conditions d'occupation de domaine public.

Cette autorisation est accordée en application de la réglementation en vigueur :
 Articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Articles L.3321-1 et L.3334-2, alinéa 1, du Code de la Santé Publique

Zones protégées : aucun débit de boissons de 3^{ème} catégorie ne pourra être établi à moins de 100 mètres des établissements de santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ; 2° Etablissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ; 3° Stades, piscines, terrains de sport publics ou privés.

Responsabilités du bénéficiaire de cette autorisation :

- Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons, notamment il s'engage à ne délivrer aucune boisson de 3^{ème} catégorie :

- aux personnes en état d'ébriété ou d'excitation manifeste ;
- aux mineurs de moins de 18 ans non accompagnés ;
- en pratiquant un tarif inférieur à celui des boissons non alcoolisées ;
- à toute personne après l'heure prévue pour la fin de la manifestation.

- Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les 2 groupes suivants :

Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés (ou ne comportant, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré), limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

Groupes 2 & 3 : Boissons fermentées non distillées : vins (y compris champagne), bières, cidres, poirés, hydromels, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), apéritifs à base de vins, les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerise ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool).

Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements. Le Maire de Tours se réserve la possibilité de retirer à tout moment l'autorisation accordée et de refuser toute nouvelle demande ultérieure présentée par la même personne ou le même organisme.

Fait à Tours, le

P/Le Maire,
 L'Adjoint Délégué,

Le requérant

Philippe GEIGER

MANIFESTATIONS SUR LES VOIES ET ESPACES PUBLICS

à adresser en mairie au moins 30 jours avant le début de l'événement.

ATTENTION : Ne concerne pas les événements privés pour lesquels aucune dérogation n'est accordée.

DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Agissant au nom de (le cas échéant) :
Adresse :
.....
Tél :
Fax :
Courriel :

EVENEMENT

Nature de l'évènement :
.....
Lieu de l'évènement (adresse précise) :
.....
Horaires et dates de l'évènement :
.....

SONORISATION

Sources potentielles de nuisances sonores :
.....
Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :
puissance totale de la sonorisation watts
nombre et puissance des haut-parleurs : x watts
nombre et puissance des enceintes : x watts
éventuellement préciser la puissance de sonorisation sur véhicule watts

Descriptif des dispositions qui seront prises pour préserver le système auditif des personnes participant à l'événement et limiter les éventuelles nuisances sonores pour le voisinage :

.....
.....
.....

Pièces à joindre :

– plan de situation du lieu de l'événement (avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches, et le cas échéant avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, de maternités, de maisons de convalescence et de retraite ou autres établissements similaires),

Fait à
Le

SIGNATURE